

DEPARTEMENT DE L'ORNE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DU CAMEMBERT

Séance du 1er février 2016

Date de convocation
Lundi 20 janvier 2016

Secrétaire de séance : -
M. GORET Didier

Acte publié le :
le 3 février 2016

Membres en exercice : 40

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Votants : 34

Le 1er février 2016, à vingt heures trente, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes de Pontchardon, sous la présidence Madame MAYZAUD Marie-Thérèse, Présidente

Etaient présents : Mme MAYZAUD Marie-Thérèse, M. ROMAIN Guy, M. DESLANDES Kléber, Mme LIARD Marie-Christine, M. GORET Didier, M. BLONDEAU Frédéric, M. GOURDEL Sébastien
M. LAIGRE Thierry, M. LANGLOIS Georges, M. LAIGRE Jean-Claude, M. HAUTON Charles, M. DE COLOMBEL Bertrand,

M. BIGNON Christophe, M. JARDIN Daniel, M. COUSIN Michel, M. MORON Philippe, M. PLUMERAND Jean, M. CHRETIEN Bernard, Mme CLOUET Raymonde, M. TANGUY Gérard, Mme OLIVIER Hélyette, Mme STALLEGGER Pascale, M. HOORELBEKE Dominique, M. ROBILLARD Denis, M. WILLOT Guy, Mme LEBRETON Geneviève, M. BIGOT Michel, Mme ROUTIER Isabelle, Mme PIERRE dit FORTIER Marie-José, Mme GOMEZ Martine, M. BEQUET Luc, M. PINHO Jérémias, Mme MORIN Amélie, Mme TASSUS Marie, Mr MONNIER Patrick.

Etaient absents et excusés :

M. BRIANCON Gilbert remplacé par M. MORON Philippe, M. ROSE Gérard avait donné pouvoir à M. ROBILLARD Denis, M. TOUCHAIN Philippe avait donné pouvoir à M. HAUTON Charles, M. THOUIN Stéphane avait donné pouvoir à M. BIGOT Michel, M. BOUE Eric avait donné pouvoir à M. ROMAIN Guy, Mme NOEL Isabelle avait donné pouvoir à Mme GOMEZ Martine, Monsieur TANGUY Gérard était représenté par Madame ZEYMES
Monsieur BRIANCON Gilbert était représenté par Monsieur MORON Philippe
M. MONNIER Patrick

20160201-00 ORDRE DU JOUR

A- AFFAIRES GENERALES

1- SAP EN AUGÉ - Installation des délégués

2- VOIRIE - Proposition de financement d'un programme exceptionnel

3- SERVICES TECHNIQUES DE LA CDC - Personnel encadrement

4- SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA CDC

a- Familles rurales - La Ruche au Sap

b- Amicale de l'école de musique du Pays du camembert

5- ORDURES MANAGERES - MODIFICATION MARCHE DE COLLECTE EN Apport Volontaire

6- EVOLUTION DU PARC PHOTOCOPIEUR DE LA CDC

DIVERS

20160201-01 - SAP EN AUGÉ - INSTALLATION DES DELEGUES

LE SAP	12 584	11 742		1 730	13 472
TICHEVILLE	2 172	2 165		361	2 526
VIMOUTIERS	34 307	93 772		15 604	109 376
	-	-	##	-	-
Total	186 986	243 234	##	39 767	283 001

Vu la délibération du conseil communautaire n°20151214-17b décidant d'une part de conserver le FPIC au niveau intercommunal et d'en affecter une partie : 50 000 € pour le financement des travaux de voirie

Vu les besoins de travaux exprimés par les communes

		Prévision	
		enrobé	Emulsion
AUBRY LE PANTHOU		4 777	-
AVERNES ST GOURGON		-	2 480
LE BOSC RENOULT		1 960	1 905
CAMEMBERT		2 015	3 744
CANAPVILLE		200	820
LES CHAMPEAUX		5 595	620
CHAMPOSOULT		1 126	1 751
CROUTTES		7 280	11 510
FRESNAY LE SAMSON		1 270	2 225
GUERQUESALLES		-	1 090
ORVILLE-VOIR SAP			-
PONTCHARDON		200	720
LE RENOUARD		-	4 175
ROIVILLE		1 697	594
ST AUBIN DE BONNEVAL		550	2 168
ST GERMAIN D'AUNAY		3 848	3 019
SAP EN AUGÉ	R	2 465	5 225
SAP* VILLE	U	1 500	
TICHEVILLE		542	380
VIMOUTIERS	R	5 581	2 043
	U	3 000	
Total		43 606	44 469
			88 075

Vu les coûts moyens pour la réalisation d'un km de voirie

	HT	TVA	TTC
- en enrobé	38 000 €	7 600 €	45 600 €
- en bicouche	12 000 €	2 400 €	14 400 €
- en zone urbaine			
* le Sap	60 000 €	12 000 €	72 000 €
* Vimt	100 000 €	20 000 €	120 000 €

ces coûts étant à parfaire en fonction de la configuration des routes : structure de la voirie et largeur

Vu le montant maximum de travaux arrêtés par le conseil communautaire

		Prévision		Coût global du projet HT		Fds de concours: 0,20%
		enrobé	Emulsion	enrobé	Emulsion	
AUBRY LE PANTHOU		4 777	-	154 297	-	30 859
AVERNES ST GOURGON		-	2 480	-	25 296	-
LE BOSC RENOULT		1 960	1 905	63 308	19 431	12 662

CAMEMBERT		2 015	3 744	65 085	38 189	13 017
CANAPVILLE		200	820	6 460	8 364	1 292
LES CHAMPEAUX		5 595	620	180 719	6 324	36 144
CHAMPOSOULT		1 126	1 751	36 370	17 860	7 274
CROUTTES		7 280	11 510	235 144	117 402	47 029
FRESNAY LE SAMSON		1 270	2 225	41 021	22 695	8 204
GUERQUESALLES		-	1 090	-	11 118	-
ORVILLE-VOIR SAP			-	-	-	-
PONTCHARDON		200	720	6 460	7 344	1 292
LE RENOUARD		-	4 175	-	42 585	-
ROIVILLE		1 697	594	54 813	6 059	10 963
ST AUBIN DE BONNEVAL		550	2 168	17 765	22 114	3 553
ST GERMAIN D'AUNAY		3 848	3 019	124 290	30 794	24 858
SAP EN AUGÉ	R	2 465	5 225	79 620	53 295	15 924
SAP* VILLE	U	1 500		76 500	-	15 300
TICHEVILLE		542	380	17 507	3 876	3 501
VIMOUTIERS	R	5 581	2 043	180 266	20 839	36 053
	U	3 000		255 000	-	51 000
Total		43 606	44 469	1 594 624	453 584	
			88 075		2 048 208	318 925
					2 457 849	

défini comme suit :

- ☐ Travaux à engager immédiatement, compte tenu des financements arrêtés :
 - * Fiscalité transférée 333 000 €
 - * Honoraires maîtrise d'oeuvre
 - Programme en cours 5 094 €
 - Nx programme 66 519 €
 - * Programme de fossés 45 000 €
 - Travaux à engager immédiatement 216 387 €
- ☐ Travaux pour lesquels une consultation doit être engagée 2 217 299 €
- décide d'instituer pour le financement des travaux en enrobé un fonds de concours de 20% du montant HT des travaux, sachant que les communes devront prendre une délibération spécifique en fonction du coût définitif des travaux
- arrête le montant maximum de travaux à réaliser sur ce programme exceptionnel à la somme de 2 217 299 € TTC
- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée, afin de retenir un maître d'oeuvre pour
 - * pour la préparation du cahier des charges pour la consultation des entreprises
 - * pour l'assistance de la collectivité
 - * pour le suivi de ce chantier de telle façon que les travaux puissent commencer au 2eme trimestre 2016
 sur la base de ce montant de travaux.
- décide de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation du programme exceptionnel de travaux ainsi qu'il suit :
 - ☐ Montant des travaux : 2 217 299 € TTC, maximum
 - ☐ En procédure adaptée , article 28 du CMP
 - ☐ Avec possibilité de négociation
 - ☐ en fixant comme condition que les travaux dans les zones rurales soient effectivement terminés et payés au 31 décembre 2016, les travaux dans les zones urbaines

pourront être prolongés en fonction de l'avancée dans les communes de leurs programmes de réfection des réseaux

■ décide d'arrêter le plan de financement de cette opération ainsi qu'il suit :

DEPENSE - 15%	%	Montant TTC
Montant des travaux		2 217 299
Montant ancien marché	1,8%	283 000
Maitrise œuvre, contrat actuel		5 094
Maitrise œuvre, nx marché	3%	66 519
Fossés		45 000
TOTAL		2 616 912
RECETTES		Montant TTC
FCTVA	16,404	429 278
FDS DE CONCOURS (20% sur toutes les voiries en enrobé)	20%	318 925
FPIC		50 000
AUTOFINANCEMENT 2016		283 000
EMPRUNT pour le SOLDE		1 535 709
TOTAL		2 616 912

■ décide

- a- lancer une consultation pour la mise en place du nouveau prêt pour un montant maximum de 1 500 000 € et voir à l'associer à une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 €.

b- mutualiser les demandes des communes qui financeront leurs fonds de concours par emprunt, afin qu'elles bénéficient du taux proposé à la communauté de communes

■ s'engage à inscrire au Budget primitif 2016 les crédits suffisants pour le financement de cette opération

20160201- 03 - PERSONNEL - SERVICES TECHNIQUES DE LA CDC -
"PERSONNEL ENCADREMENT

Le conseil communautaire, à la majorité

- Contre : Mme PIERRE dit FORTIER Marie-José, Messieurs GOURDEL Sébastien, de COLOMBEL Bertrand, TASSUS Marie, HAUTON Charles

- Abstention : Mmes LIARD, MORIN

Messieurs : BIGOT Michel et son pouvoir : M THOUIN Stéphane, PINHO Jérémias, BEQUET Luc

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu les services et compétences transférées à la communauté de communes

Service	Libellé	Service	Libellé

12	INFORMATIQUE	60	ATELIER 1300 M², RUE G RENAULT
20	BUREAUX DE LA CDC	63	ATELIER rue des pommiers
32	SERVICES TECHNIQUES DE LA CDC	0061	ATELIER VI-PLAST
0112	COMMUNICATION	0062	FONDERIE DE PONTCHARDON- CRASSIER
0021	LA POSTE	0065	ESPACE ACCUEIL EMPLOI
37	TOURISME	69	ZONE INDUSTRIELLE
0371	OPERATION PETIT PATRIMOINE	00691	AMENAGEMENT TERRAIN ZONE INDL VIMOUTIERS
0034	AIRE DE REPOS A CROUTTES	00692	AMENAGEMENT ZONE INDL EN ZONE PAT
0035	BORNES OT INTERACTIVES	00695	ZONE GRISE
0038	BORNES CAMPING CARS	00696	TELECENTRE
711	CHEMINS DE RANDONNEE	00698	ATELIERS RELAIS LE SAP-2
716	CIRCUITS DES VERGERS	00699	ZONE ARTISANALE LE SAP - AMENAGEMENT
39	ENSEIGNEMENT MUSICAL	70	VEHICULES
40	ECOLEX EXTERIEURES A LA CDC	71	VOIRIE COMMUNALE
41	ECOLEX PRIMAIRES DE VIMOUTIERS	711	CHEMINS DE RANDONNEE
42	ECOLEX MATERNELLES DE VIMOUTIERS	712	La HUNIERE
43	ECOLE DE CROUTTES	713	AMGT BOURG ET PLACE DE CROUTTES
44	ECOLE NOTRE DAME S/CONTRAT ASSOCIATION	714	AMGT BOURG ET PLACE DE CANAPVILLE
45		0714	PLACE DU SAP
46	ECOLE DU SAP	0715	ARRETS DE CARS
47	PSYCHOLOGUE SCOLAIRE RESEAU AIDE	0716	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA VIE
48	COLLEGES	0717	AMENAGEMENT DU BOURG DE ST AUBIN
49	MANIFESTATIONS CULTURELLES	0718	LE BOSC RENOULT - AMENAGEMENTS
50	O.P.A.H GACE VIMOUTIERS	719	AMGT BOURG ET PLACE D'ORVILLE
51	STRUCTURE MULTI ACCUEIL DE VIMOUTIERS	721	PLANTATION DES HAIES
52	CLSH ENFANCE GARDERIE LE SAP	75	AMENAGEMENT ESPACE ENERGIE RENOVELABLE
54	CLSH ENFANCE VIMOUTIERS	76	ASSAINISSEMENT ZONAGE
55	CLSH ENFANCE PONTCHARDON	77	EAU
56	CLSH GARDERIE DE CROUTTES	78	SERVICE DU SPANC
57	TAP PERI SCOLAIRES	80	MEDIATHEQUE
58	GOUTERS PERI SCOLAIRES	81	ECOLE DE MUSIQUE
59	LA RUCHE PETITE ENFANCE LE SAP	84	FETES ET CEREMONIES
00531	GYMNASE DU SAP	85	ILLUMINATIONS DES SITES REMARQUABLES
00532	CLUB HOUSE DE CROUTTES	0082	ORDURES MENAGERES
		0083	ESPACES PROPRETE
		0084	NOUVEAUX ESPACES PROPRETE

- Vu la nécessité d'alléger le travail des personnes en place à la communauté de communes

* d'une part celui du Vice Président en charge de la voirie et des bâtiments communautaires et apporter son conseil aux autres Vice Présidents

* d'autre part celui des services administratifs actuellement en charge du management des services techniques et afin de proposer à cet agent de prendre en charge le dossier accessibilité des différents bâtiments communautaires, le suivi des demandes d'entretien des services, l'organisation des manifestations, l'encadrement des agents techniques de la cdc, assurer la

transition avec le nouveau responsable des services techniques communs et la préparation vers un élargissement des collectivités territoriales
Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion, ce contrat réservé aux personnes sans emploi pourrait être proposé aux conditions suivantes

Simulation	35 h	20 h
✕ Traitement brut chargé de l'agent	23 539,88 €	13 451,36 €
✕ Aide CUI- 85%	11 433,66 €	11 433,66 €
Solde à charge de la collectivité	12 106,22 €	2 017,70 €

auquel sera ajouté le 13eme mois, charge annuelle de : 696 €

Vu l'avis de la commission des finances

- décide de créer un poste d'agent technique de 2eme classe, à compter du 3 février 2016, d'une durée de 12 mois, dans le cadre des financements CAE-CUI, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures/semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321
- autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de travail à intervenir et à engager l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement
- s'engage à créer les crédits suffisants au financement de ce poste au Budget primitif 2016.

20160201- 04a - SUBVENTION - FAMILLES RURALES POUR l'ouverture de l'accueil de loisirs "La Ruche" au Sap au mois de juillet

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- 3 abstentions : Mme Tassus, Messieurs Gourdel et de Colombel)

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu l'avis favorable de la commission des finances

- décide d'accorder une subvention de 7 000 € à l'association : Familles Rurales pour l'ouverture de l'accueil de loisirs "la Ruche" au Sap au mois de juillet
- s'engage à créer les crédits suffisants à l'article 6574 pour le financement de ce projet

20160201- 04b - SUBVENTION - AMICALE ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU CAMEMBERG

Le conseil communautaire, à l'unanimité

- 2 abstentions : Messieurs Gourdel et de Colombel

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu l'avis favorable de la commission des finances

- décide d'accorder à l'association "Amicale de l'école de musique du Pays du camembert" une subvention ordinaire de 100 €
- s'engage à inscrire les crédits suffisants au Budget primitif 2016 - Article 6574

20160201- 05 - ORDURES MENAGERES - AVENANT - MODIFICATION DU MARCHE EN APPORT VOLONTAIRE ET TRANSPORT

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2015 actant le souhait des 4 communes clientes de la cdc de la Ferté Fresnel de rejoindre le SIRTOM de l'Aigle pour la collecte des ordures ménagères

- autorise madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant en diminution de la partie forfaitaire liée à la collecte en apport volontaire des ordures ménagères, le montant forfaitaire sera ramené à la somme de 4 143.37 € HT

20160201- 06- EVOLUTION DU PARC PHOTOCOPIEUR DE LA CDC

Le conseil communautaire, à l'unanimité

Oui, l'exposé de Madame la Présidente

Vu l'avis favorable de la commission des finances

Après avoir étudié les différentes simulations financières d'évolution et retenu la proposition d'ABI Group

2eme simulation- location 60 mois sur cdc et fin location 18 mois sur médiathèque

Matériels				Volume trimestriel		Coût page/NB	Coût page/C	TOTAL	Loyer trim	Durée contrat	Coût total trimestriel
				Noir	Couleur						
* CDC	C-I-S-F	28 pages/min	A4/A3	18440	24810	0,00380 €	0,03500 €	938,42 €	364,00 €	60 mois	1 302,42 €
MF282 Plus		Couleur									
*MEDIATHEQUE	C-I-S-F	28 pages/min	A4/A3	2219	2448	0,00380 €	0,03500 €	94,11 €	378,00 €	18 mois	472,11 €
MF 280		Couleur									
FORF IRPASS											
TOTAL								1 032,53 €	742,00 €		1 774,53 €

Montant du marche, ttes prestations confondues 28 172,94 €

Différence trimestrielle en -	180,72 €
Soit, par an, en -	722,88 €

- décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le nouveau contrat de maintenance aux conditions sus-exposée avec la société ABI Group
 - décide d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat de location pour l'appareil MF 282 Plus, pour une durée de 60 mois, tel qu'exposé.
- Les conditions pour le photocopieur MF 280 demeurent inchangées
- s'engage à inscrire au Budget primitif 2016 les crédits suffisants

La Présidente
Marie-Thérèse MAYZAUD

